

Charte de bon comportement

Accueil périscolaire - Pause méridienne - Cantine

Pendant cette période, l'enfant s'engage à :

Respecter les adultes, qu'ils soient animateurs, agents municipaux, les adultes ne sont pas mes copains :

- Je leur obéis (même si je suis en désaccord)
- Je leur parle gentiment (même quand je suis agacé)
- Je suis poli

Respecter les locaux :

- Je n'abîme pas le mobilier (mur, chaises, tables)
- Je ne joue pas dans les toilettes
- Je me lave les mains régulièrement, notamment avant et après le repas,
- Je mange proprement, je me tiens correctement assis pendant le repas et je ne joue pas avec la nourriture
- Je respecte les mêmes règles de vie dans la cour que sur le temps scolaire (interdiction de jouer dans les buissons et de se bagarrer)

Respecter les jeux et le matériel :

- Je prends soin des jeux ou du matériel
- Les ballons de foot servent à jouer au foot et non au basket et vice-versa
- Pas de foot ni de basket les jours de pluie

Se respecter entre enfants :

- Je n'ai pas le droit d'insulter, de me moquer et de discriminer
- Je joue en mixité garçon / fille sans distinction
- Les jeux dangereux sont interdits

Effets attendus :

- Diminuer les petites incivilités dans l'école,
- Éviter que les élèves fassent des différences entre les adultes de l'école,
- Permettre d'avoir un climat d'école encore plus serein et ainsi obtenir des conditions optimales pour les apprentissages,
- Responsabiliser les élèves qui peuvent ainsi analyser leurs comportements,
- Valoriser les élèves respectant les règles de l'école,
- Développer l'autonomie citoyenne des élèves.

Je vais voir un animateur en cas de problème, d'angoisse ou de mal être

Permis à points

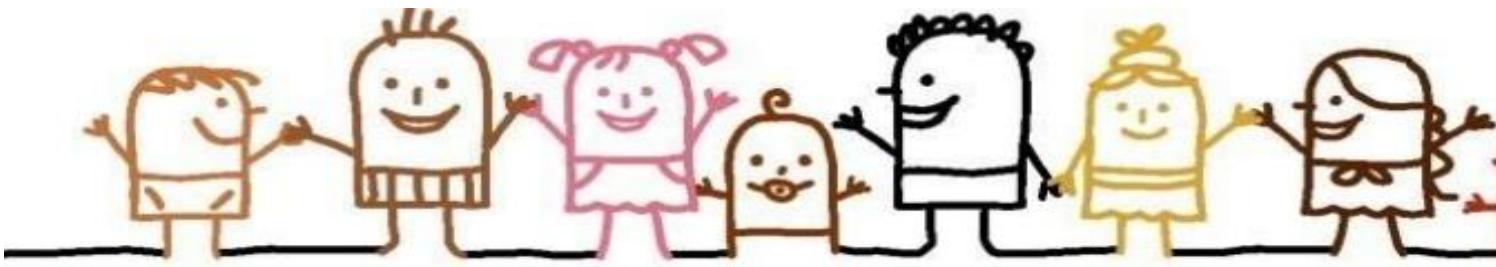
Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le

S2LO

ID : 037-200065936-20250502-D2025_41-DE



Chaque élève possède un capital de 20 points. Le personnel encadrant de la pause méridienne a la possibilité de sanctionner un élève en retirant des points conformément au barème ci-après. La procédure de perte des points sera affichée au sein du centre de loisirs, dans les classes et à la cantine.

Je perds 1 point

- Je dis des gros mots ou je fais des gestes grossiers
- J'embête mes camarades, je les empêche de jouer tranquillement après l'intervention d'un animateur pour cesser
- Je ne respecte pas le matériel ou je ne range pas après utilisation du matériel
- Je joue avec la nourriture
- Je ne respecte pas les autres (adultes et enfants)

Je perds 2 points

- Je désobéis aux consignes données
- Je casse volontairement un jeu
- Je joue dans les toilettes, je gaspille l'eau, le papier toilette

Je perds 3 points

- J'insulte, menace, harcèle ou me moque de mes camarades ou des animateurs
- Je manque de respect à l'adulte

Je perds 4 points

- J'escalade le portail ou je me mets en danger
- Je fais des gestes ou jeux dangereux
- Je sors de l'école sans autorisation

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective à la cantine et sur la pause méridienne, les parents en seront avertis par l'Elu en charge de la jeunesse. Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée dans un souci de protection des autres enfants.

Récupération de points

- Participation à la vie collective à la cantine et pendant la pause méridienne
- Passer une semaine sans sanction sur le permis à points (Pour les enfants avec un permis en dessous de 10 points)

Information des familles

- A chaque perte ou récupération de point, les familles sont informées par un mot dans le cahier des enfants
- Quand un élève est entre 15 et 10 points, ses parents sont prévenus par un appel téléphonique. Un mail pourra confirmer cet appel en fonction de l'échange.
- Quand un élève passe en dessous de 8 points, ses parents sont convoqués par courrier.
- Quand un élève perd tous ses points, il est exclu temporairement de la cantine (4 jours). L'enfant récupère au retour de l'exclusion temporaire 10 points, s'il les perd, il est exclu définitivement de la cantine et de la pause méridienne.